

## COMPTE-RENDU

SEANCE DU 31 MAI 2022

18H30

Excusés : Natacha Audebert pouvoir à Isabelle Terminet, Nathalie Prulho pouvoir à Jean-Philippe Roy, Philippe Charpentron pouvoir à Christelle Varache, Maxime Dauvel

### Décisions modificatives

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre les décisions modificatives suivantes :

2313/96 travaux école ..... + 2 632,00

020 dépenses imprévues ..... – 2 632,00

La boîte mail de l'un de nos fournisseurs a été piratée et nous avons reçu une facture avec un faux RIB. Nous avons porté plainte à la gendarmerie mais nous avons dû refaire le mandat pour ce fournisseur. Nous attendons des nouvelles de l'entreprise et de son assurance.

2313/66 travaux stade ..... + 3 450,00

020 dépenses imprévues ..... – 3 450,00

Nous avons profité de l'intervention de l'entreprise Léchelle pour le raccordement des terrains impasse Monte au banc, l'entreprise a passé les réseaux pour permettre l'installation de sanitaires au stade.

2313/151 travaux impasse Monte au banc ..... + 524,00

020 dépenses imprévues ..... – 524,00

réalisation d'une tranchée pour l'adduction d'eau des terrains impasse Monte au banc

2313/151 travaux impasse Monte au banc ..... + 28 149,00

2315/60 travaux voirie ..... – 28 149,00

La viabilisation des terrains impasse Monte au banc n'avait pas été prévue au budget et les travaux de voirie rue des Douillons n'auront lieu qu'en 2023 puisque l'agglo prévoit d'entreprendre des travaux sur le réseau d'eau et d'assainissement en fin d'année.

6574-61 subvention SEP ..... + 1 500,00

022 dépenses imprévues ..... - 1 500,00

C'est la SEP qui portera le spectacle des 3 coups de Jarnac prévu à Sigogne au mois d'août. A noter que l'agglo nous versera une subvention du même montant.

## **Aménagement du bourg phase 2 – rue des Charrons place Volmunster**

La commission d'appel d'offres réunie le 18 juin a attribué le lot 1 voirie réseaux à Eurovia et le lot 2 aménagements paysagers à Allure d'extérieur. L'enveloppe totale (339 726€) est supérieure de 10 000€ à la prévision du maître d'œuvre.

Nous avons reçu l'accord de la DETR à hauteur de 30% et du Département pour 62 000€. Il reste à négocier avec le Département pour la bande de roulement.

Les travaux rue des Charrons sont prévus début juillet pendant 4 semaines. Les travaux place Volmunster se feront début septembre, au retour des congés de l'entreprise Eurovia.

Une réunion d'information est prévue avec les riverains.

## **Achat terrains**

A la ZA de Fontainebleau, Monsieur Dumas, repreneur de l'entreprise Léchelle, est intéressé pour acquérir un terrain pour réunir ses 2 antennes. Pascal Faurie est d'accord pour vendre un terrain de 1 hectare en prolongement. Cela entraînerait un changement de zone au niveau du PLUi, l'agglo est d'accord.

La division des parcelles a été effectuée (2800m<sup>2</sup>/2400m<sup>2</sup>/1900m<sup>2</sup>).

Par ailleurs, un diagnostic individuel de chaque adhérent à la CUMA de Sigogne a été effectué concernant le traitement des vinasses. La plupart ne sont pas équipés. Un projet est en cours. 2 terrains ont été envisagés, l'un ne convient pas, le propriétaire du second ne souhaite pas faire d'échange. Un terrain de 2ha30 a été trouvé près de la lagune, le propriétaire est d'accord pour un échange ou une vente.

Le coût de ce projet est élevé (300 à 400 000€, bassin de 200 000hl), il serait porté par Revico, l'usine de traitement de Saint-Laurent-de-Cognac.

Il a été demandé à Grand Cognac de prendre en considération la demande de Sigogne pour classer ces 2 terrains en zone UX.

## **RODP (redevance occupation du domaine public par les ouvrages de gaz)**

Comme chaque année, GRDF est tenu de s'acquitter d'une redevance, basée sur la longueur des canalisations de gaz naturel situées sur le territoire communal (7110m). Pour 2022, la redevance s'élève à 457€.

## **Convention de mise à disposition sous-répartiteur optique – Charente Numérique**

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur la commune, il est nécessaire d'implanter un sous-répartiteur optique (SRO) place du monument aux morts. Une convention doit être signée afin de fixer les conditions d'installation, de mise en service et d'entretien.

### **Prise en charge de factures cabinet médical et location impasse Monte au banc**

La commune s'est engagée à prendre en charge les factures d'eau du cabinet médical. Cependant, la SAUR n'a pas pris en compte le changement d'abonné. Ainsi le Dr Crépeau a dû payer des factures d'eau en juillet 2021 et avril 2022, à hauteur de 193,05€. Il est nécessaire de délibérer pour lui rembourser cette somme.

Les locataires du 4 impasse Monte au banc ont réglé les frais de mise en service de la ligne téléphonique alors que ces frais doivent incomber à la commune. Il est également nécessaire de délibérer pour leur rembourser la somme de 119€.

### **Questions diverses**

- Lotissement le Piruit

Le lot 2 a trouvé des acquéreurs. Monsieur Roy étant absent pour la signature du compromis, le conseil municipal donne procuration à Isabelle Terminet.

Monsieur le Maire informe le conseil que le lot 12, qui était à nouveau à la vente, est revendu.

- Fibre optique

Monsieur le Maire a demandé un devis pour le raccordement à la fibre des bâtiments communaux. Tous les bâtiments (mairie, école, salle polyvalente) seront raccordés à la fibre sauf l'atelier technique, où la fibre n'est pas nécessaire. L'abonnement internet de l'agence postale est pris en charge par La Poste, nous y conservons donc une simple ligne téléphonique. La 1<sup>e</sup> proposition semble élevée et sera retravaillée.

- optimisation des recettes fiscales

Monsieur Daney a transmis aux communes la possibilité de limiter la portée de l'exonération de 2 ans de taxe foncière sur les constructions nouvelles à usage d'habitation, pour obtenir plus de ressources. Ainsi il est possible pour les communes de réduire le niveau de l'exonération à un pourcentage pouvant aller de 40 à 90% de la base imposable. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de maintenir l'exonération de 2 ans.